

Procès-Verbal de Classement n° 022521

Selon l'arrêté du 22 mars 2004 modifié du Ministère de l'Intérieur

RESISTANCE AU FEU d'un mur non porteur réalisé en blocs en béton creux à 9 alvéoles, de dimensions 500 x 200 x 200 mm³, montés au mortier épais courant.

Demandeur : APEGIB
Association Pour les Essais Génériques de l'Industrie du Béton
15, 17 Bd du Général de Gaulle
92120 MONTROUGE

Durée de validité : Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au 16 octobre 2024

Documents de référence : Rapport d'essai n° 021089

Date : 30/03/2020

« Ce procès-verbal d'essai atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi du 4 août 2008 ».

Les conclusions du présent procès-verbal ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent procès-verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Des extensions de classement peuvent se rapporter au présent PV. Elles ne sont cumulables entre elles qu'après avis du laboratoire.

Ce procès-verbal comporte 9 pages dont 3 annexes.
Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.



Christophe TESSIER
Directeur
Centre d'Essais au Feu

Baptiste HAINAULT
Responsable Équipe Essais
Centre d'Essais au Feu

SOMMAIRE

| | | |
|----------|--|----------|
| 1 | Objet..... | 3 |
| 2 | Textes et documents de référence | 3 |
| 3 | Description de l'élément classé..... | 3 |
| 3.1 | Blocs : | 3 |
| 3.2 | Mortier | 4 |
| 3.3 | Mise en œuvre | 4 |
| 4 | Représentativité de l'élément..... | 4 |
| 5 | Classement et domaine d'application directe | 4 |
| 6 | Durée de validité des classements de résistance au feu..... | 5 |
| | Annexe 1 - Plan du bloc | 7 |
| | Annexe 2 – Fiche technique du mortier épais courant..... | 8 |
| | Annexe 3 – Plan de calepinage du mur | 9 |

1 OBJET

Le présent procès-verbal, établi selon l'article 11 de l'Arrêté du 22 mars 2004 modifié, porte sur la résistance au feu d'un mur non porteur constitué de blocs creux en béton B40, de granulats courants, comportant 9 alvéoles avec voile de pose, de dimensions 500 x 200 x 200 mm³ montés au mortier épais courant.

2 TEXTES ET DOCUMENTS DE REFERENCE

Le présent procès-verbal de classement est établi selon les textes de référence suivants :

- Arrêté du 22 mars 2004 modifié ;
- JO CE 2000/367/CE de mai 2000 et JO CE 2003/629/CE ;
- Norme NF EN 1363-1 « Essais de résistance au feu – exigences générales » de Mars 2013 ;
- Norme NF EN 1364-1 : Août 2015, « Essais de résistance au feu des éléments non porteurs – partie 1 : murs ».

Ce procès-verbal de classement est également basé sur le rapport d'essai n° 021089.

3 DESCRIPTION DE L'ÉLÉMENT CLASSE

3.1 Blocs :

| CARACTERISTIQUE DES BLOCS | | |
|-------------------------------|---|-----------------------------|
| TYPE DE PRODUIT | Bloc en béton de granulats courants | |
| MARQUE COMMERCIALE | Bloc creux à 9 alvéoles avec voile de pose | |
| FABRICANT | FABEMI | |
| PROVENANCE | Usine de la SCCAT | |
| RATTACHEMENT AUX NORMES | Certifiés NF, groupe 3 (creux), catégorie dimensionnelle D1 selon la norme NF EN 771-3/CN | |
| DIMENSIONS MODULAIRES | 500 x 200 x 200 mm ³ | |
| DIMENSIONS DE FABRICATION | 490 x 195 x 190 mm ³ – ces dimensions ont été vérifiées sur les blocs fournis par le fabricant | |
| GEOMETRIE DU BLOC | Bloc creux à 9 alvéoles avec voile de pose. Voir le plan du bloc fourni par le fabricant en annexe 1. | |
| COMPOSITION DES BLOCS | COMPOSANT | MASSE POUR 1 M ³ |
| | 0/2 FULCHIRON VALLABRIX | 100 kg |
| | 0/4 LAFARGE DIONS LA CALMETTE | 900 kg |
| | 2/6,3 LAFARGE DIONS LA CALMETTE | 867 kg |
| | CEM I 52,5R VICAT FOS SUR MER | 133 kg |
| | Eau | Non communiqué |
| CLASSE DE RESISTANCE DECLAREE | B40 | |

3.2 Mortier

| | |
|-----------------|---|
| TYPE DE MORTIER | MORTIER EPAIS COURANT |
| FABRICANT | Parexlanko |
| PRODUITS | 151 Mortier Universel |
| UTILISATION | Arases inférieure et supérieure + joints horizontaux et verticaux |
| FICHE TECHNIQUE | Voir la fiche technique du mortier épais courant en annexe 2. |

3.3 Mise en œuvre

| | |
|-------------------------|---|
| RATTACHEMENT AUX NORMES | Conforme aux dispositions générales de la norme NF DTU 20.1 |
| DESCRIPTION DU MONTAGE | <p>Le 1^{er} rang est liaisonné au sol par une arase de mortier épais courant, d'épaisseur 20 mm, mise en œuvre à la truelle.</p> <p>Les rangées de blocs suivantes sont montées à l'aide du mortier épais courant, par assises horizontales successives, décalées d'un demi-bloc d'un rang sur l'autre en utilisant les blocs standards. L'épaisseur des joints horizontaux, réalisés en continu sur la largeur du voile de pose des blocs, est d'environ 15mm après tassement. Les joints verticaux entre blocs d'une même rangée sont remplis à refus au mortier épais courant.</p> <p>La dernière rangée de blocs est découpée à 100 mm de hauteur.</p> <p>Le dernier rang est recouvert d'une arase de mortier épais courant d'épaisseur 15 mm environ. Elle est mise en œuvre à la truelle.</p> <p>Les faces du mur ne sont pas enduites.</p> <p>Voir le plan de calepinage du mur en annexe 3.</p> |

4 REPRESENTATIVITE DE L'ÉLÉMENT

Par ses matériaux issus de fabrication courante et par son principe de montage in-situ, l'élément mis en œuvre dans les conditions observées par le laboratoire qui a réalisé les essais, peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle. Il donne lieu à la réalisation d'un procès-verbal confirmé.

5 CLASSEMENT ET DOMAINE D'APPLICATION DIRECTE

Les conclusions du présent procès-verbal ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent procès-verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

| CLASSEMENT | |
|--|------------|
| Les éléments, objet du présent procès-verbal de classement, sont classés selon la combinaison suivante de paramètres de performances. Aucun autre classement n'est autorisé. | |
| EI | 120 |
| E | 120 |

| SENS D'EXPOSITION |
|--|
| Le mur est symétrique. Le sens du feu est indifférent. |

| CONDITION DE VALIDITE DES CLASSEMENTS |
|---|
| À la fabrication et à la mise en œuvre : Les éléments et leur montage doivent être conformes à la description détaillée donnée dans le rapport d'essai 021089, celle-ci pouvant être demandée sans obligation de cession du document en cas de contestation sur l'identité de l'objet. |

| DOMAINE D'APPLICATION | |
|--|---|
| Pour conserver la validité des classements, les extensions de réalisation ne peuvent être faites qu'en application du domaine d'application directe de la norme NF EN 1364-1 : Août 2015 ou conformément à des extensions formulées par le laboratoire. Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité. | |
| DIMINUTION DE LA HAUTEUR | Hauteur du mur \leq 4 m |
| AUGMENTATION DE L'ÉPAISSEUR DU MUR | Épaisseur du mur \geq 195 mm |
| AUGMENTATION DE L'ÉPAISSEUR DES MATERIAUX CONSTITUTIFS | Épaisseur des blocs \geq 195 mm Épaisseur des parois internes \geq 15 mm Épaisseur des parois externes \geq 18 mm |
| AUGMENTATION DU NOMBRE DE JOINTS HORIZONTAUX | Hauteur des blocs \leq 190 mm |
| AUGMENTATION DE LA LARGEUR | Il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique. |

6 DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

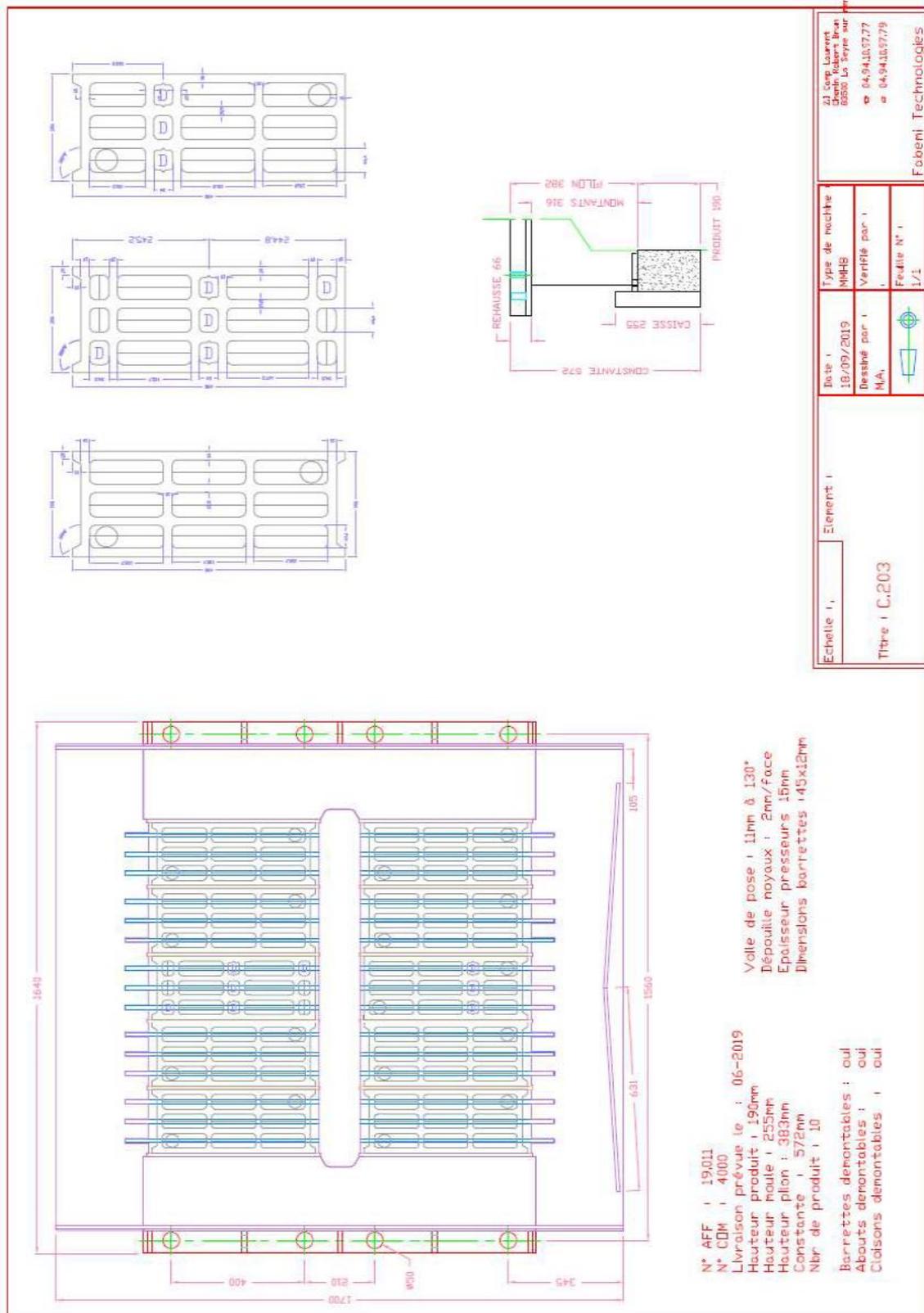
Ce procès-verbal de classement est valable 5 ans à dater de l'essai figurant dans le rapport d'essai n°021089, soit jusqu'au 16 octobre 2024.

Passé cette date, le présent procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par le laboratoire.

AVERTISSEMENT

Le présent procès-verbal ne représente pas l'approbation de Type ou la certification de l'élément.

ANNEXE 1 - PLAN DU BLOC



ANNEXE 2 – FICHE TECHNIQUE DU MORTIER EPAIS COURANT

MORTIERS SPÉCIAUX

MAÇONNERIE

 MORTIER À MAÇONNER


LES + PRODUIT

- ▶ Travaux courants de maçonnerie
- ▶ Montage des parpaings et briques
- ▶ Prêt à gâcher

DOSAGE EN EAU

- ▶ 3,25 à 3,5 litres par sac de 25 kg

CONSOMMATION

- ▶ 1,9 kg/m²/mm d'épaisseur environ

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- ▶ Dosage en liant conforme aux normes NF P 10-202 (DTU 20.1) et 14-201 (DTU 26.2) relatives aux travaux de montage des blocs et de réalisation des chapes
- ▶ Norme EN 998-2

CONDITIONNEMENT

- ▶ Sac de 25 kg
- ▶ Sac de 35 kg

CONSERVATION

- ▶ 12 mois à partir de la date de fabrication, en emballage d'origine non ouvert, et stocké à l'abri de l'humidité

GARANTIE

- ▶ R.P. Fabricant

ASSISTANCE TECHNIQUE : La Société ParelGroup S.A. assure l'information et l'aide aux entreprises qui en font la demande pour le démarrage d'un chantier afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du produit (ou procédé). Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

DOCUMENTATION TECHNIQUE - Novembre 2016

La présente Fiche Technique a pour but d'informer sur les propriétés du produit. Les renseignements qui y figurent sont basés sur nos connaissances actuelles. Il appartient à l'utilisateur de s'informer sur l'adaptation du produit à l'usage désiré et de vérifier si cette fiche n'a pas été remplacée par une édition plus récente - Mise à jour consultable sur www.parexlanke.com.

PAREXGROUP S.A. 19 place de la Résistance - CS 50053
92445 Issy-les-Moulineaux Cedex - Tél. (33) 01 41 17 20 00
Renseignements techniques: 0 826 06 68 78 (0,16 €/min + prix appel)



151

MORTIER UNIVERSEL



DESCRIPTION

- Mortier prêt à gâcher, constitué de liant hydraulique et de granulats calibrés.

DOMAINES D'APPLICATION

- Montage de parpaings et de briques (conforme aux normes NF P 10-202)
- Scelllements courants
- Joints de pierres et de briques
- Travaux courants de maçonnerie

CARACTÉRISTIQUES

- Aspect : poudre
- Couleur : gris
- Granulométrie : 0 - 4 mm
- D.P.U. : 2 h à 20°C
- pH pâte : 13
- Densité produit durci : 1,9
- Dosage ciment : 350 kg/m³ de sable
- Conforme à la norme EN 998-2 Classe M10
- Temps de prise (1)

| | |
|----------------|--------|
| Température | + 20°C |
| Début de prise | 5 h |
| Fin de prise | 6 h 30 |

Résistances mécaniques (MPa) (2)

| | | | |
|-------------|------|-------|-------|
| Échéances | 1 | 7 | 28 |
| | jour | jours | jours |
| Flexion | 1,5 | 2,5 | 4 |
| Compression | 5 | 9 | 14 |

MISE EN ŒUVRE

PRÉPARATION DES SUPPORTS

- Supports sains, dépoussiérés et humidifiés préalablement.

PRÉPARATION DU PRODUIT

- Mélanger manuellement ou mécaniquement de préférence 1 sac de 151 MORTIER UNIVERSEL avec de l'eau propre jusqu'à obtention d'une pâte homogène sans grumeaux.

Dosage / Rendement

| | | |
|----------|-------------------|------------------|
| Quantité | 25 kg | 35 kg |
| Eau | 3,25 à 3,5 litres | 4,5 à 4,9 litres |

APPLICATION DU PRODUIT

- Le produit s'applique manuellement à la truelle.
- La surface peut être lissée ou talochée.

(1) Valeurs de laboratoire données à titre indicatif. (2) Essais réalisés sur éprouvettes 4 x 4 x 16, conservées à 20°C. Valeurs de Laboratoire données à titre indicatif.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Températures d'utilisation comprises entre + 5°C et + 35°C.
- Ne pas utiliser sur support gelé ou si le gel est à craindre dans les 24 h.
- Éviter un séchage trop rapide en protégeant la surface exposée au soleil et en l'humidifiant si nécessaire.
- Ne jamais utiliser sur un support à base de plâtre.
- N'est pas destiné à assurer l'imperméabilisation des ouvrages à blocs apparents.
- L'ajout de liant hydraulique ou d'adjuvant est interdit.
- Consulter la Fiche de Données de Sécurité.

ANNEXE 3 – PLAN DE CALEPINAGE DU MUR

